

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-11

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes à Metz.

Rapporteur: M. le Maire

Le conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser une opération de stabilisation structurelle de l'église, non municipale, consistant en des travaux permettant l'évapotranspiration des sols extérieurs périphériques.

Le montant total des travaux est estimé à 19 051,20 €.

Il est proposé de verser à la paroisse Notre-Dame de Lourdes une subvention d'équipement d'un montant de 9 506,55 € correspondant à 49.9 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2543-3,

VU les articles 37, 92, 93 et 94 du décret du 30 décembre 1809 modifié concernant les fabriques des églises,

VU la demande d'aide financière présentée par le conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, en date du 23 avril 2019,

VU le compte de gestion de l'année 2018 du conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, visé par l'Evêché de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses liées aux travaux de stabilisation structurelle de l'église Notre-Dame de Lourdes sur la base de 49.9 % du montant des travaux estimé à 19 051,20 €.
- **DE VERSER** une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes d'un montant de 9 506,55 €.

Cette subvention est versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ